



ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

DES COPIES À REVOIR

Voilà trente ans que le Maroc a opté pour une économie ouverte avec comme objectif d'améliorer la compétitivité de ses entreprises et de capter plus d'IDE. D'où la signature jusque-là de 56 accords de libre-échange. Aujourd'hui, le Maroc s'est rendu compte que ces accords de libre-échange par lesquels il est engagé envers ses partenaires sont insuffisants pour assurer un développement efficace de son économie. Et que libre-échange ne signifie pas forcément échange libre avec la barrière érigée par les normes. Pour cela, le gouvernement a donc décidé de changer d'approche. Sur le terrain, comment les opérateurs économiques l'ont vécu durant ces trois décennies ? Quels sont les ALE à réviser ? Comment s'y prendre ? **PAR ADAMA SYLLA**



Sur les 480 milliards de DH d'importations, les ALE pèsent 35%, soit 167 milliards de DH. En termes fiscal, cela rapporte au Maroc un peu moins de 10 milliards de DH. L'Etat encaisserait, selon les détracteurs du régime des ALE, quasiment le double si ces importations avaient été soumises au régime de droit commun.

Le Maroc est-il sur le point d'amorcer un virage protectionniste en ce qui concerne les accords de libre-échange (ALE) ? C'est tout comme. Le 19 novembre dernier, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique, Moulay Hafid Elalamy, a déclaré, devant la Chambre des conseillers en réponse à un membre du groupe parlementaire de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), être prêt à reconsidérer certains accords de libre échange. « Nous devons reconsidérer certains d'entre eux... Les ALE qui nuisent au Maroc seront dénoncés ».

Depuis, cette sortie du ministre qui n'a pas précisé à quel accord il pensait, anime les discussions dans le microcosme économique. Il faut dire que depuis plusieurs années, les industriels marocains ne ratent jamais l'occasion de faire des critiques à l'égard des nombreux ALE signés par le Maroc.

Défense commerciale: une flopée de mesures

Et du côté des gouvernements qui se sont succédé, l'on se contentait seulement de multiplier les démarches auprès de l'OMC pour défendre un certain nombre de secteurs contre les importations massives, le dumping. Ce qui se traduit sur le terrain également par des mesures de défense commerciale, instaurées à la demande des industries touchées, à l'issue d'enquêtes (fortement encadrées) menées par le département du commerce extérieur. C'est ainsi que les industriels produisant des produits comme l'insuline, la tôle, le PVC, le papier, le cahier, les carreaux de céramiques, les panneaux de bois, fil machine, ou encore le fer à béton... ont pu bénéficier de mesures antidumping, de sauvegarde, d'antisubventions. Pourquoi le Maroc qui ne réagissait qu'après le constat de gros dégâts sur la production locale, décide alors de changer d'approche ? « *Le déficit chronique de la balance commerciale avec les pays partenaires des ALE et la perte d'emplois dans l'industrie y sont certainement pour beaucoup. De toute manière, cette aggravation du déficit commercial devrait conduire logiquement à s'interroger sur la contribution des accords de libre-échange, en particulier à ce déficit, ainsi qu'à leurs effets, d'une manière générale, sur l'économie nationale et sur sa compétitivité globale* », souligne Hassan Sentissi, Président de l'Association marocaine des exportateurs (Asmex). Pourtant, le PIB du Royaume, à

l'instar de celui des pays qualifiés d'« émergents », a connu une croissance remarquable passant de 60 milliards de dollars en 2006 à plus de plus de 125 milliards de dollars en 2018, soit quasiment le double en 13 ans. Néanmoins, le modèle de croissance marocain, fortement consommateur de produits importés, a entraîné une aggravation du déficit de la balance commerciale des biens et services du Royaume. En 2018, ce déficit commercial s'est encore alourdi de 8% ou de 15,2 milliards de DH, pour s'établir à 204,4 milliards de DH, selon les indicateurs de l'Office des changes. Les importations ont augmenté plus vite que les exportations : +40,6 milliards de DH pour les premières, +25,4 milliards pour les secondes. Les importations atteignent 478,7 milliards de DH, les exportations 274,2 milliards. Le comble est que la balance commerciale avec tous les pays partenaires est déficitaire. Et ce gap a tendance à s'aggraver avec le temps.

Tirs groupés sur la Turquie

La Turquie semble être aujourd'hui la bête noire des industriels marocains, du moins si l'on se fie aux opérateurs interrogés dans le cadre de ce dossier. Qu'ils soient produits agroalimentaire, textile et habillement, cosmétique ou encore l'électroménager, le « made in Turkey » est présent partout sur le marché national. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE avec ce pays le 1er janvier 2006, les importations de Turquie ont été multipliées par 4. De 5,5 milliards de DH en 2006, elles dépassent les 20 milliards en 2018. Inversement, le Royaume n'a expédié que 6,9 milliards de DH de marchandises composées pratiquement de voitures de tourisme et de matières premières. Globalement, le Maroc accuse un déficit de plus de 13 milliards de DH. Dans ce match opposant le Maroc à l'ancien empire Ottoman, les textiliens

estiment que leur filière est la plus grande perdante. Selon l'Association marocaine des industriels de textile et de l'habillement (AMITH), les importations de produits textiles de ce pays vers le Royaume ont bondi de 175% entre 2013 et 2017. Ce qui, à leurs yeux, fragilise la production locale et génère une importante

perte d'emplois. D'ailleurs, depuis le début de l'année dernière, le ministère de l'Industrie et du Commerce a instauré des mesures d'ajustement transitoires (prévues par les articles 17 et 22 de l'ALE) sur certaines catégories de produits textiles. Le droit d'importation est rétabli à hauteur de 90% du taux fixé dans

le cadre du droit commun sur les produits figurant sur une liste rendue publique par le ministère. Il s'agit des filaments synthétiques ou artificiels, fibres synthétiques ou artificielles discontinues, tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissus spéciaux, surfaces textiles touffetées, dentelles, tapisseries, passementeries, broderies, étoffes de bonneterie, vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie, vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie ou encore les autres articles textiles confectionnés, assortiments, friperies et chiffons. Le département d'Elalamy a justifié cette mesure par les «perturbations conséquentes» du marché domestique dues à l'accroissement des importations à prix compétitif originaires de Turquie. Une disposition qui n'est certainement pas du goût des consommateurs marocains, de plus en plus adeptes de marques d'habillement (LC Waikiki, Koton, Defacto ...) et autres tissus d'ameublement originaires de Turquie à cause de leur prix plus faible comparativement à d'autres fournisseurs. Pour rappel, la Turquie encourage le développement de filières stratégiques à travers des aides ciblées. Cette aide à l'investissement est massive dont presque 40 % concernent l'industrie. De plus, parallèlement aux grands conglomérats diversifiés, des PME, elle a développé une politique de soutien de grande ampleur visant à améliorer la compétitivité des PME. Cette politique, initiée dès 1980, puis rationalisée en 1990 avec la création d'un organisme dédié (KOSGEB), a été renforcée à partir des années 2000, avec un ensemble de mesures visant à accroître la productivité des PME turques et à améliorer leur compétitivité au niveau international. Est-ce à dire qu'Elalamy qui n'a pas levé le voile sur les ALE qui seront réajustés, a tout de même la Turquie dans son collimateur ? En tout cas, une semaine seulement après son intervention devant la Chambre des conseillers, il s'est réuni à Istanbul avec la ministre turque

TEMOIGNAGE **KARIM TAZI** DG DU GROUPE RICHBOND

“ Il y a incontestablement deux accords qui nuisent à l'industrie marocaine, soit parce que les conditions de concurrence loyale ne sont pas réunies, soit parce que la règle d'origine n'est pas respectée.

Dans le cas de la Turquie, beaucoup d'exportateurs de ce pays bénéficient de subventions directes de la part de l'Etat et qui leur confèrent des avantages bien supérieurs aux mesurètes d'encouragement à l'export dont bénéficient les exportateurs marocains. Il y a aussi la politique monétaire de la Turquie qui a souvent pratiqué une politique de dévaluation compétitive de sa monnaie.

Dans le domaine du textile de maison et du tissu d'ameublement, entre les effets des importations en provenance de Turquie et la contrebande passant par le poste frontière de Guerguerate, ce secteur,

qui employait il y a 15 ans plus de 10.000 personnes avec des dizaines d'entreprises structurées et membres de l'AMITH, a quasiment disparu. L'entreprise que je représente est l'une des quatre ou cinq dernières entreprises opérationnelles dans le secteur formel.

Ce secteur autrefois florissant, a souffert énormément de la concurrence turque et il est difficile de comprendre ce que l'économie marocaine a concrètement gagné en échange des 10 000 emplois qu'elle a perdus.

Le deuxième accord est celui signé avec les Emirats Arabes Unis. Il s'agit

là aussi, d'une concurrence déloyale car les entreprises implantées dans la zone franche de Jbel Ali, non seulement bénéficient d'une exonération totale, mais en plus de la complicité des autorités Emiraties qui ne sont pas très regardantes en matière de respect des règles d'origine. C'est comme cela que le Maroc se trouve à importer du lait en poudre d'un pays où les vaches se comptent sur les doigts de la main. Ce type de situation absurde se rencontre par exemple dans le secteur des graisses végétales. Notre filiale Baltimar, leader de la production de graisse végétale a subi

et continue de subir les conséquences de l'ALE avec ce pays. La zone de Jbel Ali fonctionne aussi comme une zone logistique permettant de changer la nationalité des marchandises qui viennent de Chine ou d'ailleurs. Mais, le problème est du côté

de l'Etat marocain qui hésite souvent à prendre des mesures de défense commerciale qui incommode certains alliés géopolitiques. L'Accord de libre-échange avec les Emirats Arabes Unis est sans aucun doute le plus stupide de tous les ALE signés par le Maroc.

Pourquoi avoir sacrifié autant d'emplois marocains, alors que les Emirats ne pèsent ni le poids économique d'une Europe à laquelle nous sommes totalement arrimés, ni le poids géostratégique d'une Amérique qu'il vaut mieux avoir de son côté, je ne parviens toujours pas à le comprendre ».



du Commerce, Ruhsar Pekcan, en marge de la 34^{ème} session du Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC). Lors de cet entretien, il a souligné l'aggravation du déficit commercial en faveur de la Turquie et les répercussions négatives de l'accord de libre-échange sur les entreprises marocaines. A cette fin, il a été convenu de créer une équipe technique commune qui étudiera les implications de cet accord, identifiera les secteurs d'exportation marocains susceptibles d'accroître le niveau des exportations marocaines et d'absorber le déficit commercial, ainsi que de développer les investissements turcs dans les secteurs industriels au Maroc. A qui alors le tour ?

Encore et toujours le déficit

En sus de l'ALE signé avec la Turquie en 2006, le Maroc a signé de 1996 à aujourd'hui, des accords de libre-échange avec 55 autres pays, dont essentiellement, l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis ainsi qu'avec la Jordanie, la Tunisie et l'Égypte dans le cadre de l'accord d'Agadir. Avec son premier partenaire, notamment l'UE qui concentre pourtant 57% des exportations marocaines, le déficit a dépassé les 90 milliards de DH en 2018. Celui-ci a dépassé 35 milliards de DH avec la Chine. Ce sont les deux pompes du déficit commercial. Quant à l'ALE avec les Etats-Unis, le déficit commercial a également triplé en passant de 7,3 milliards de DH en 2006 à 20,1 milliards de DH en 2017. Même avec les pays arabes, ce gap a tendance à se creuser. C'est le cas de l'Égypte avec un déficit commercial de 3,3 milliards de DH en 2017 (contre 2,45 milliards en 2007) et la Tunisie avec 1,18 milliard de DH en 2017 (914 millions de DH en 2007). Globalement, sur les 480 milliards de DH d'importations, les ALE pèsent 35%, soit 167 milliards de

TEMOIGNAGE NABIL TBER

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CAHIERS DU MAROC (AFCM) ET PDG D'IMPRIMERIE MODERNE

“ L'accord de libre-échange avec la Tunisie a été signé dans un cadre qui devait favoriser un commerce équitable. Mais au fil des années, nous avons constaté qu'il y avait du dumping et une volonté d'inonder le marché et tuer l'industrie marocaine. Et cela, nous ne pouvions l'accepter en tant qu'industriel. Nous avons donc initié à travers le



ministère du Commerce, une enquête pour confirmer qu'il y avait effectivement du dumping. Avant le lancement de l'enquête anti-dumping en 2015, j'étais à 0 Kg, aujourd'hui je suis à 9000 tonnes, et j'avais 50 ouvriers maintenant j'en ai 300. Je n'avais pas de machine, aujourd'hui j'en ai 8. Donc, il est plus que clair que je subissais un préjudice. Certains producteurs ont fermé leurs unités de production avant la mise en place des mesures anti-dumping. Le secteur regroupait à peu près plus d'une dizaine de sociétés, aujourd'hui il n'y

en a plus que 5. Ces cinq entreprises ont maintenant repris les investissements. Depuis la mise en place de ces mesures anti-dumping, le marché marocain se porte mieux. L'industrie marocaine travaille et va continuer à créer des emplois, et même exporter dans les autres pays. L'Égypte est en train d'essayer de pénétrer le marché marocain de la même

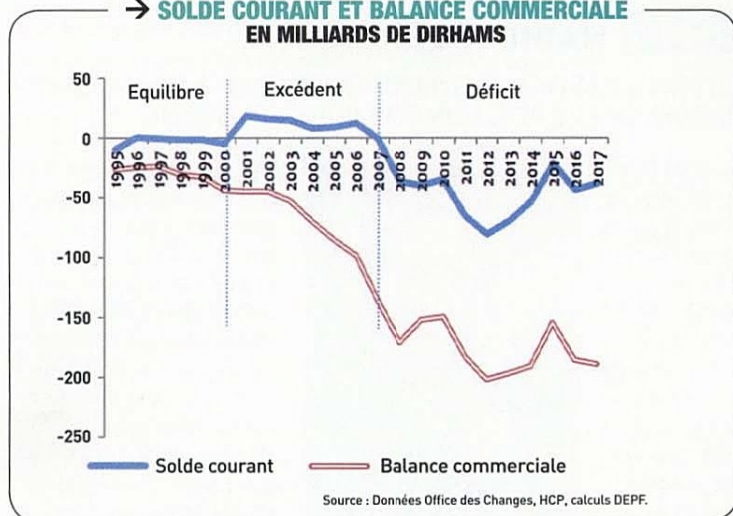
manière qu'avait fait la Tunisie. Pour le moment, nous n'avons encore rien fait, mais nous devons à nouveau solliciter le ministère et lancer une autre enquête contre les autres pays avec lesquels nous avons des accords de libre-échange qui veulent essayer de pénétrer le marché d'une manière détournée. Aujourd'hui, les importations en provenance d'Égypte sont en train d'augmenter progressivement, au même titre que celles en provenance de la Turquie.

DH. En termes fiscal, cela rapporte au Maroc un peu moins de 10 milliards de DH. L'Etat encaisserait, selon les détracteurs du régime des ALE, quasiment le double si ces importations avaient été soumises au régime de droit commun. Si, d'une manière générale, les motivations de la conclusion des accords de libre-échange sont multiples (commerciales et économiques, politiques et stratégiques,...) et relèvent à la fois de la rationalité économique et du calcul politique, le Maroc inscrit officiellement ces accords dans sa stratégie de libéralisation et d'ouverture et de développement de ses échanges commerciaux.

L'équation de la compétitivité

Encore faudrait-il que ses produits soient compétitifs. « Nous avons toujours demandé de revisiter les ALE qui ont été signés sur des vases politiques et non économiques. Et il fallait faire des études d'impact au préalable à toute signature. Or aujourd'hui, c'est difficile de revenir en arrière et on est dans une position de faiblesse en matière de négociation. Le problème ne réside pas totalement dans les accords de libre-échange, mais dans la compétitivité de nos entreprises, principalement les PME. Nos coûts de production sont très avantageux par rapport à nos concurrents directs (Turquie, l'Égypte, ...) », martèle Hammad Kessal, Ex-prési- ●●●

→ SOLDE COURANT ET BALANCE COMMERCIALE EN MILLIARDS DE DIRHAMS



dent de la Fédération des PME et ex-vice-président de la CGEM. Et d'ajouter que la productivité aussi est très faible. « La valeur ajoutée créée par nos ouvriers, elle, suffit juste pour couvrir leurs charges et il ne reste plus rien pour le patron pour investir et développer son entreprise. Donc, il ne faut pas tout mettre sur le dos des ALE car nous avons une grande partie de responsabilité », tempère-t-il.

Aujourd'hui, le déficit commercial du Maroc est le symptôme de la difficulté de l'offre marocaine, en particulier industrielle, à se positionner avec succès sur ces marchés, tant au niveau domestique qu'au niveau international, posant le problème de la compétitivité de l'offre marocaine, d'après une étude de la CGEM sur « les leviers de la compétitivité », réalisée en partenariat avec l'AMDIE et le ministère du commerce et de l'industrie. Sur le marché domestique, la demande intérieure de biens et services est en effet couverte de manière croissante par les importations, au détriment de la production locale qui croît moins rapidement. « Ce fort besoin en importations peut s'expliquer principalement par un décalage entre le profil de la production nationale, concentrée sur des produits à faible valeur ajoutée et les besoins nationaux, portant de plus en plus sur des produits sophistiqués à forte valeur ajoutée sans compter

une qualité des produits « made in Morocco » perçue comme moyenne par les consommateurs par rapport à la concurrence étrangère, puisque plus de 66% des consommateurs marocains jugent le produit marocain de qualité moyenne », indique le rapport qui relève que l'offre marocaine n'a pas su pleinement tirer profit de la croissance des échanges mondiaux, à l'instar de pays tels que la Turquie ou le Brésil. Cet état de fait est en partie dû à la faiblesse des échanges intra régionaux et à une diversification relativement faible des partenaires commerciaux : 57% des exportations marocaines sont à destination de l'Union Européenne, zone ayant connu une croissance économique limitée ces dernières années, constate l'étude. Mais la stagnation des parts de marché internationales du Maroc s'explique surtout par la fragilité du positionnement de l'offre marocaine à l'export : l'offre export est peu diversifiée (38 familles de produits représentent 80% de nos exportations, contre 99 pour la Tunisie et 145 pour la Turquie) et principalement positionnée sur des produits à faible valeur ajoutée, segments sur lesquels la compétitivité-prix est déterminante. « L'export est un réel gisement de création de valeur par les opérateurs privés. Un comité de pilotage proactif de l'export public-privé s'avère aujourd'hui

38
L'offre marocaine à l'export est peu diversifiée (38 familles de produits représentent 80% de nos exportations, contre 99 pour la Tunisie et 145 pour la Turquie).

nécessaire. Non seulement, ce comité de pilotage assurera la réalisation de nombreuses potentialités identifiées, il permettra d'assurer la veille », estime Mohammed Fikrat, Vice-président de l'Asmex.

Et pourtant, contrairement aux métiers traditionnels, le Maroc a pu se positionner sur des métiers mondiaux porteurs orientés export et à plus forte valeur ajoutée, tels que l'automobile, l'aéronautique, ou encore l'électronique, en faisant valoir ses avantages compétitifs (proximité, main-d'œuvre qualifiée, accès aux marchés, qualité de vie). A cela, s'ajoute le fait que les ALE ont eu un effet positif sur les IDE. Le Maroc est bien positionné aujourd'hui dans la région en matière d'attractivité de l'investissement. C'est pourquoi d'ailleurs, le Royaume ne compte pas ralentir le rythme des signatures d'ALE. Plusieurs pays sont dans la salle d'attente et les opérateurs entendent jouer pleinement leur partition. La nouvelle loi sur le commerce extérieur fait obligation légale d'associer le secteur privé dans la négociation des ALE et aussi de mener des études d'impact avant la signature d'un accord », précise Hassan Sentissi. En effet, malgré les efforts fournis par les différents acteurs du commerce extérieur marocain, de nombreux problèmes relevant de la gouvernance des ALE limitent la cohérence et l'efficacité des actions menées par ces acteurs en vue de formuler une position marocaine optimale dans les négociations. Ces problèmes sont de différents ordres : politiques, techniques, etc. Au niveau de la gouvernance des accords déjà conclus, il a été constaté l'absence d'une instance centrale de coordination, ce qui a généré, parfois, des conflits de compétences entre certains départements. L'exemple de l'élargissement de la portée sectorielle de l'accord d'association avec l'Union européenne est dans ce cadre significatif. ■